

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le

ID: 064-256404278-20210311-BS2021031106-DE

Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx

19 rue Jean Molinié- 64100 BAYONNE- Tél : 05.59.74.02.57

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 11 mars 2021

Extrait du registre des décisions du Bureau

Le Bureau syndical s'est réuni dans la salle Sanoki à Itxassou le 11 mars 2021 à 18h30, sur invitation du Président, Marc Bérard, en date du 5 mars 2021.

Président de séance : Marc BERARD

	Territoires	Présents
Communauté d'Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	BERARD Marc
		DE PAREDES Xavier
	Sud Pays Basque	DAGUERRE ELIZONDO M-Christine
		EUSTACHE Dany
		GOYHETCHE Ramuntxo
	Errobi	CARRÈRE Bruno
		LABÈGUERIE Marc
	Nive-Adour	CIER Vianney
		SAINT ESTEVEN Marc
	Pays de Hasparren	GASTAMBIDE Arño
		HARAN Gilles
	Amikuze	ETCHEBER Peio
	Garazi-Baïgorry	COSCARAT Jean-Michel
	Soule	
	Iholdy-Ostibarre	LARRALDE André
		GOYTY Xalbat
	Pays de Bidache	AIME Thierry
		LASSERRE Jean-François
C.de communes du Seignanx		DUFAU Isabelle

Absents ou excusés	Procuration à
BACH Fabrice-Sébastien	
LACASSAGNE Alain	
DAGUERRE Mayie	
BARETS Claude	
IRIART Jean-Pierre	
ELGART Xabi	
PEYNOCHE Gilles	DUFAU Isabelle

Date d'envoi de la convocation : 05/03/2021 Membres du Bureau en exercice : 25 Membres du Bureau présents : 18

Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 19

<u>Décision n°2021-13 – Urbanisme : Avis sur le projet de renouvellement de la ZAD « Sainte Eulalie » à SAINT JEAN PIED DE PORT</u>

La ZAD « Sainte-Eulalie » a été créée en avril 2015. Une ZAD devient caduque au bout de 6 ans, il est donc proposé de la renouveler.

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le

ID: 064-256404278-20210311-BS2021031106-DE

Cette ZAD doit permettre la constitution de réserves foncières pour la réalisation d'équipements publics (mise en sécurité d'une école, aménagement d'une aire de stationnement, construction d'une école maternelle). Les terrains concernés sont actuellement occupés par une prairie et un bâtiment d'habitation.

A ce jour, l'EPFL a engagé des négociations amiables avec le propriétaire des parcelles.

A terme, ce projet doit permettre de renforcer le centre-ville de Saint Jean Pied de Port. Les élus du bureau ont noté la pertinence de ce projet au regard de l'organisation de la commune et de la composition du tissu urbain existant.

Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

→ CONSIDERE QUE le renouvellement de la ZAD « Sainte Eulalie » à SAINT JEAN PIED DE PORT répond aux principes qui guident le Syndicat en matière d'anticipation foncière et de mobilisation des outils d'actions foncières les plus à même de garantir la maitrise publique du développement à court, moyen et long termes.

Le Président

Marc BERARI